

Relations historiques... échanges modernes

Autor(en): **Keller, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **50 (1970)**

Heft 4: **Les Suisses en France**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Relations historiques... échanges modernes

Là où circulent les hommes, circulent aussi les marchandises; parmi les échanges ceux de biens et de services constituent les formes les plus anciennes des relations humaines et aussi peut-être les plus authentiques. Près de 90 000 citoyens suisses résident en France, soit un tiers de l'ensemble des Suisses émigrés de leur pays, voilà qui explique pour une large part l'intensité humaine et économique des échanges entre les deux pays voisins. C'est dans l'ordre des choses, et quelles qu'aient pu être les ruptures causées par le cours de l'histoire, jamais — même aux heures les plus noires de la guerre et de l'occupation — le courant d'échanges n'a totalement tari entre les deux versants du Jura.

INSTRUMENTS POLITIQUES ET JURIDIQUES DES ÉCHANGES

Derrière la sèche austérité des chiffres, se meut la passionnante réalité des rapports humains et de l'aventure qu'est le travail des hommes. Dans la mesure où celui-ci est le reflet des conditions naturelles et des données sociales qui règnent, les échanges, en dernière analyse, constituent la donnée principale des relations entre peuples. Mais ils obéissent dans une très large mesure aux exigences politiques fondamentales auxquelles toute entité nationale doit satisfaire si elle entend se conserver et demeurer maîtresse de son destin. Ne pouvant tirer de son sol les produits nécessaires à sa propre subsistance, la Suisse était constamment, au cours de son histoire, confrontée à l'alternative : ou bien « exporter » son surplus humain qui ne trouvait pas à s'employer dans la patrie, ou exporter des produits hautement élaborés pour lesquels elle importait l'essentiel des matières premières. Suivant les époques et les conjonctures, elle pratiquait l'un ou l'autre des termes de cette alternative, non d'ailleurs sans être parfois acculée à un choix difficile : dès avant la conclusion du pacte du Grutli, les Uranais refusèrent — en 1272 — d'envoyer leurs hommes au secours du pape en guerre contre la Maison Visconti de Milan; pourtant le Souverain Pontife avait demandé des troupes aux Uranais, mais ceux-ci refusèrent en arguant du fait que l'envoi de mercenaires porterait préjudice à leur commerce avec Milan...

S'il y a là la première esquisse d'une politique de neutralité dont les échanges devaient profiter, le premier accord douanier comportant la clause de la non-discrimination

quant à la provenance des marchandises — une sorte de clause de la nation la plus favorisée — remonte à la même époque d'avant la conjuration du Grutli. Il fut conclu entre l'Uranais Attinghausen (le jeune) et la ville de Côme. Si étonnant que cela paraisse, les premiers instruments juridiques et politiques pour l'organisation d'échanges commerciaux internationaux remontent aux premières origines de la Confédération... de la « Conjuración » pour traduire plus fidèlement le terme allemand « Eidgenossenschaft ».

En fait, les cantons de la Suisse primitive se sont éveillés à leur vocation d'indépendance dès lors qu'ils avaient réussi l'exploit technique, unique dans le monde d'alors, que fut la construction — vers 1240 — d'un premier pont de fer sur le torrent de la Reuss dans le passage de la Schöllenen sur la route du Saint-Gothard. A partir de cet instant, une liaison directe et facilement praticable était ouverte entre les grands marchés de la Hanse et de la Flandre avec ceux d'Italie que les croisades allaient relier à l'Orient. Pour les habitants des vallées suisses, il s'agissait de savoir s'ils allaient permettre aux puissances d'exploiter cette formidable voie commerciale et rester eux-mêmes sous leur tutelle, ou si au contraire ils guideraient eux-mêmes le trafic, prélèveraient droits et commissions, mais aussi assureraient la liberté d'accès en étendant leur influence jusqu'aux abords des plaines. Le pacte de 1291 n'est probablement que le préambule politique à un vaste réseau d'accords économiques — écrits ou tacites — se rapportant à la situation nouvelle créée par l'ouverture de la grande liaison nord-sud qui demeure la principale artère de communication du Marché commun de nos jours.

« UNE CERTAINE IDÉE DE LA SUISSE »

Nous n'irons pas rechercher dans cette antiquité helvétique l'origine des impulsions qui ont toujours déterminé les échanges franco-suisses. Mais rappelons pour mémoire que les marchands des vallées uranaises à l'époque du pacte du Grutli, étaient connus sur les grandes foires des villes italiennes aussi bien que sur les places allemandes, à Genève et à Lyon. Ce n'étaient pas des sauvages insurgés de quelques montagnes perdues qui commençaient à faire leur apparition dans l'histoire, mais des marchands

avisés qui connaissaient le monde et que le monde connaissait.

Lorsque quelques siècles plus tard les Suisses s'acharnèrent sur Charles le Téméraire, leur guerre fut probablement beaucoup plus « politique » que celle du Roi de France ou de l'Empereur d'Allemagne contre les projets expansionnistes de la Bourgogne. Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cet « empire du milieu » que recherchait le Duc de Bourgogne allait des bords de la Mer du Nord à ceux de la Mer Ligurienne. Cette nouvelle entité politique n'aurait pas tardé à détourner du Saint-Gothard tout ou partie du trafic nord-sud. En plus elle aurait coupé en deux l'« empire commercial » de la fameuse société Diesbach-Watt dont les comptoirs proliféraient et prospéraient dans presque toutes les villes situées sur une large bande du sud-est de l'Espagne jusqu'au nord-est de la Pologne. Or, c'est le petit-fils du fondateur de Diesbach-Watt, Nicolas de Diesbach, qui conduisit les Suisses contre le Téméraire. Sa conception et son idée du monde, c'est-à-dire de l'Europe, était diamétralement opposée à celles du Bourguignon dont la victoire aurait peut-être abouti à l'isolement économique de la Suisse.

Tout cela n'a peut-être plus beaucoup de signification dans les conditions économiques actuelles. Mais c'est à travers de telles vicissitudes que la Suisse s'est faite et maintenue. Le courage légendaire dont parlent les manuels scolaires n'est guère contestable, mais en plus du courage il fallait surtout aux dirigeants des conceptions politiques internationales claires pour agir. Pour un pays comme la Suisse, de telles conceptions ne pouvaient être déterminées à long terme que par l'économie. A cet égard, les données fondamentales de la politique ont d'ailleurs peu changé depuis le Moyen Âge.

RÉPARTITION DU « RISQUE SUISSE »

Évidemment, l'évolution technique des productions et des échanges a notablement modifié la situation. Si la Suisse de 1900 — après la Hollande le principal exportateur du monde par tête d'habitant, situation comparable à celle que nous connaissons — destinait près de 14 % de ses exportations à la France alors qu'aujourd'hui cette part n'est plus que de 8,5 % (1969), il y a à cela une raison précise et fondamentale : il est essentiel pour la Suisse que son économie répartisse au mieux le risque. Ce risque n'est pas seulement économique, il est aussi politique : il s'agit pour la Confédération d'être le moins possible dépendante d'un nombre limité de marchés d'exportation. La part de l'Allemagne au total des exportations suisses est également en nette diminution par rapport au début du siècle, et aujourd'hui les pays du Marché commun absorbent une part nettement inférieure des exportations suisses que les seules Allemagne, France et Italie en 1900. Le risque commercial est mieux réparti et le risque politique que peut constituer dans certaines conditions une mauvaise répartition du premier s'en trouve évidemment atténué.

Les chiffres d'échanges franco-suisses sont en expansion constante depuis de nombreuses années. Considérés sur un laps de temps couvrant 1949-1969, l'on s'aperçoit d'ailleurs qu'il y a accélération. Dans une première période allant de 1949 à 1959, les exportations françaises vers la Suisse ont été multipliées par 2,4 (passant de 385,6 millions de F. S. en 1949 à 931,5 millions en 1959) alors que les

exportations suisses vers la France ont un peu plus que doublé (de 241,7 à 500,9 millions), progressant en cela exactement au même rythme que les exportations totales de la Suisse. Le fait que les livraisons françaises se soient accrues plus rapidement s'explique aisément par le rétablissement du potentiel industriel français durant les dix années qui ont suivi la fin des hostilités en Europe. Si l'on compare les chiffres de 1969 à ceux de 1959, il est frappant de constater que les livraisons suisses à la France ont plus que triplé (passant de 500,9 millions à 1,7 milliard) alors qu'en sens inverse les fournitures françaises à la Suisse n'ont pas atteint le triplement (puisqu'elles passaient de 931,5 millions à 2,75 milliards). On remarquera que les exportations totales de la Suisse de 1959 à 1969 se sont accrues relativement moins (de 7,3 à 20 milliards) que les exportations vers la France; quant aux importations suisses elles passèrent de 8,3 à 23,7 milliards décrivant une courbe ascendante à peu près parallèle à celles des livraisons françaises à la Suisse.

« DÉCOLONISATION » PLUS SENSIBLE QUE L'INTÉGRATION

Sur le plan politique et économique deux événements d'importance majeure ont caractérisé ces vingt dernières années : la décolonisation de la plupart des possessions françaises d'outre-mer et le traité de Rome. À première vue, il pourrait sembler que des deux bouleversements le Marché commun aurait plus fortement influencé, voire entravé, les échanges franco-suisses. Mais les chiffres trahissent :

1. Que de 1949 à 1969 les exportations suisses vers la France métropolitaine et de cette dernière vers la Suisse ont été multipliées par 7.

2. Que les importations suisses des anciennes possessions d'outre-mer (y compris l'Algérie) se sont multipliées par 6 seulement, malgré les achats (inexistants en 1949) de pétrole algérien.

3. Que les exportations suisses vers les anciennes possessions françaises se sont multipliées par 5.

Dans ces évolutions en termes relatifs, la « décolonisation » apparaît comme un événement plus sensible du point de vue des échanges que l'intégration européenne. C'est dans ce secteur effectivement, que les échanges extérieurs de la Suisse progressent plus lentement que dans l'ensemble. On remarquera que cette diminution relative s'est également manifestée du côté des importations suisses bien que dans ces dernières le pétrole algérien intervienne pour près de la moitié (97 millions de F.s.) du total des achats faits dans ces anciennes possessions en 1969 (200 millions). Cette évolution s'explique probablement par deux facteurs : 1° ces pays achètent de préférence en France, à laquelle les lie la monnaie, ou aux autres membres de la Communauté européenne, celle-ci leur accordant une préférence tarifaire; 2° l'ancienne métropole, de concert avec la C.E.E., pratique une aide effective à l'émancipation économique.

SIX MILLIARDS SUISSES INVESTIS EN FRANCE

Mais si les échanges commerciaux constituent la forme de relation la plus courante, ce n'est là qu'une partie de l'imbrication mutuelle des économies. Il en est une autre :

celles des investissements. Il est plus souvent question des investissements américains en France que des investissements suisses. Il y a à cela une première raison : les États-Unis ont une statistique plus perfectionnée que nos pays européens. On y lit que les investissements directs de sociétés U.S. en France s'élèvent à 1,9 milliard de dollars. Suivant sa tendance politique chacun apprécie à sa manière, parfois en rapportant les chiffres aux données économiques, parfois en les rapportant à la politique américaine.

La Suisse est à cet égard dans une situation plus confortable. On ne conteste pas ses investissements sur la place publique. Cela prouve par parenthèse qu'un pays dont la fortune extérieure atteint près du double de son produit national brut est pratiquement contraint à une politique de neutralité, s'il veut éviter d'être atteint dans ses intérêts vitaux. Il n'y a pas de chiffres connus des investissements et placements suisses en France. L'ancien directeur de la Banque Nationale Suisse, M. Iklé, procède à des études périodiques de la fortune suisse à l'étranger

<i>Balance extérieure des capitaux</i>	1966	1967	1968	1969
	(En milliards de F.s.)			
<i>Avoirs suisses à l'étranger</i> . . .	92,0	103,2	124,7	143,5
Placements à court terme. . .	35,1	40,6	52,1	62,4
Titres.	29,3	32,4	38,9	44,3
Investissements directs. . . .	19,0	21,5	24,5	27,4
Placements d'assurances	6,5	6,7	7,1	7,4
Propriété foncière	1,1	1,1	1,2	1,2
Crédits de la Confédération . . .	1,0	0,9	0,9	0,8
<i>Avoirs étrangers en Suisse.</i> . .	38,4	47,0	57,7	69,4
Engagements à court terme. . .	18,0	23,0	29,0	38,4
Titres.	6,9	9,7	13,3	13,8
Investissements directs.	2,2	2,4	2,9	4,2
Placements d'assurances	4,9	5,0	5,3	5,6
Propriété foncière	6,4	6,9	7,2	7,4
<i>Solde actif.</i>	53,6	56,2	67,0	74,1

(143,5 milliards de F.s. fin 1969) et de la fortune étrangère en Suisse (69,4 milliards). Mais il ne dispose pas de la répartition de ce patrimoine par pays.

Selon les sources les plus dignes de foi, l'on peut évaluer actuellement à 6 milliards de F.s. la fortune suisse en France, comprenant notamment les investissements dans l'industrie, dans l'immobilier, les réserves des assurances et les participations sous forme de portefeuilles. Mais ce chiffre ne comprend évidemment pas les participations dans l'économie française que gèrent certaines banques suisses pour le compte de clients français.

Les secteurs où les différentes formes d'investissements et de placements suisses sont les plus visibles, sont évidemment les entreprises aux raisons sociales notoires connues. Il en est ainsi dans les secteurs de l'assurance, de l'industrie des machines, de la chimie. La présence suisse est moins apparente dans les domaines de l'industrie alimentaire, des matières premières pour la parfumerie et les arômes alimentaires, dans l'électronique médicale; elle est presque opaque dans l'immobilier, les grands magasins et partiellement même dans l'horlogerie.

Si l'on prend pour base (100 %) le total de la fortune suisse à l'étranger, soit 143,5 milliards de F.s., l'ordre de grandeur de 6 milliards échéant aux placements et investissements en France ne représente que 4,2 %. C'est relativement peu par comparaison aux échanges de marchandises : en effet, les exportations dirigées sur la France représentent 8,5 % du total des exportations suisses (1969). La part de la France au patrimoine étranger de la Suisse ne représente que la moitié de sa part aux exportations de marchandises.

VERS L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS?

Cette disproportion n'est pas le fait du hasard. Elle tient aux conditions géographiques des deux pays, c'est-à-dire à la facilité d'accès aux marchés français pour les industries suisses, celles-ci rendant souvent superflue l'implantation d'unités de production au dehors. Mais les mêmes conditions de la proximité géographique pourrait à l'avenir conduire à l'augmentation des investissements suisses en France : dans la mesure où la France offre encore une disponibilité de main-d'œuvre et des terrains relativement bon marché, l'industrie suisse pourrait être tentée de proliférer dans une plus forte mesure à l'ouest du Jura.

Quant à la fortune française en Suisse, elle est inférieure aux 6 milliards représentant la fortune suisse en France. Mais d'après les experts que nous avons consultés, la balance est nettement moins passive pour la France qu'elle ne l'est pour la plupart des autres pays. Si l'on fait abstraction de quelques grands centres d'intérêts industriels français, par exemple ceux des textiles de synthèse en Suisse centrale, les investissements et placements français en Suisse sont beaucoup moins représentatifs d'activités industrielles et de services que ne le sont les investissements suisses en France. Il s'agit pour une part essentielle de capitaux qui pour des raisons variées se sont placés en Suisse, notamment dans le secteur immobilier romand, en quête de sécurité.

Au début des années 50, les avoirs français en Suisse étaient nettement supérieurs aux avoirs suisses en France. A l'époque quelque 3 à 4 milliards suisses de provenance française s'étaient mis à l'abri en Suisse. Après la dévaluation de 1959 et le retour progressif à la confiance sous de Gaulle, un mouvement de retour des fonds français s'est amorcé, de même d'ailleurs que les capitaux d'origine suisse s'intéressèrent davantage à l'économie française. Mais 1968 a produit un coup d'arrêt, puis un renversement de tendance. Depuis l'automne 1969 c'est de nouveau à un mouvement de retour des capitaux français et étranger que l'on assiste.

De même que les rapports humains entre la France et la Suisse, les rapports financiers et commerciaux sont appelés à s'intensifier dans les années à venir. De tous les pays européens, la Suisse est probablement celui qui s'est le plus fortement imbriqué et intégré dans les structures économiques de ses voisins et du monde. Il en va ainsi de la France. Dans la mesure où cette coopération réciproque est génératrice d'innovations, de « know how » — rappelons que la Suisse est en tête des fournisseurs de licences industrielles à la France — il y a là une « dynamique du progrès » d'autant plus authentique qu'aucun problème majeur d'ordre politique n'obscurcit les perspectives.